



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Students' Society of McGill University

Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

POLITIQUE SUR L'ACCESSIBILITÉ

Adoptée par le conseil législatif : 28/01/2021

Expire le : 01/01/2026

Motion

1. Contexte

Dans son engagement à faire preuve de leadership en matière de droits de la personne et de justice sociale, l'Association étudiante de l'Université McGill («AÉUM») a fait la promotion de l'équité et de la lutte contre l'oppression par l'élaboration de la politique sur l'équité et l'institutionnalisation des programmes d'équité et de défense des intérêts. Pour être plus solidaires avec les membres du corps étudiant handicapés, la politique sur l'accessibilité a été adoptée pour concrétiser l'engagement de l'AÉUM envers l'accessibilité et la priorisation des besoins uniques des membres du corps étudiant handicapés.

Pour remplir cet engagement, l'AÉUM doit reconnaître et aborder les obstacles et les problèmes d'accès actuels qui existent sur le campus de McGill et sur les campus du monde entier. Les obstacles rencontrés par les membres du corps étudiant handicapés vont bien au-delà de l'environnement bâti physique sur le campus; ils touchent aussi l'accès aux services de soutien essentiels, la participation à la salle de classe et à l'environnement d'apprentissage, et la participation à des activités parascolaires.

L'Université McGill a pris d'importantes premières mesures pour accroître l'accès des membres du corps étudiant handicapés, notamment la mise en œuvre d'une [politique concernant les droits des étudiants handicapés](#), la création du comité sénatorial mixte sur les personnes handicapées de l'Université et l'application de [normes de conception sans obstacle](#) aux projets de rénovation et de construction sur un campus qui [manque toujours d'accès à de nombreux espaces physiques sans obstacle](#). Cependant, des obstacles importants à l'accès subsistent dans l'environnement bâti, l'environnement d'apprentissage et la vie étudiante dans son ensemble. Reconnaissant que le nombre de membres du corps étudiant handicapés sur le campus continue d'augmenter parallèlement aux préoccupations croissantes en matière de santé mentale dans la communauté de McGill, tout en notant que toutes les personnes atteintes d'une maladie mentale ne s'identifient pas comme ayant un handicap, le besoin de développer une culture d'accessibilité sur le campus est pressant.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Students' Society of McGill University

Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

À la lumière du manque d'accessibilité associé à de nombreux aspects de la vie étudiante et de l'apprentissage, l'AEUM doit faire preuve de leadership pour répondre aux besoins des membres et bâtir une communauté forte et plus équitable en démontrant son engagement envers l'accessibilité et le soutien des membres du corps étudiant handicapés. Cela implique de s'engager de manière significative dans les questions de handicap et de capacitisme par le biais de la solidarité et du plaidoyer, tout en reconnaissant qu'un handicap n'existe pas de manière isolée et qu'il se recoupe souvent avec d'autres identités, telles que la race, le sexe et la classe, pour marginaliser de manière disproportionnée certaines personnes ou certains groupes.

Cette marginalisation continue d'exister lorsque des mesures d'adaptation sont offertes, car les mesures d'adaptation prises à l'égard des membres du corps étudiant handicapés imposent souvent un fardeau indu à la personne qui demande des mesures d'adaptation. L'AEUM reconnaît qu'il est de la responsabilité fondamentale de l'établissement de veiller à ce que les personnes ne soient pas tenues d'assumer le fardeau de leurs mesures d'adaptation et vise à être conscient d'éviter le double fardeau des membres du corps étudiant handicapés et d'agir plutôt avec une solidarité significative.

Grâce à la mise en œuvre de cette politique sur l'accessibilité, l'AEUM vise à démontrer son engagement actif envers la promotion de l'accès universel et le soutien des membres du corps étudiant handicapés dans le cadre des activités de l'AEUM, ainsi qu'à plaider en faveur de la priorisation de l'accessibilité à l'échelle de l'université.

2. Champ d'application

Cette politique sur l'accessibilité s'applique à toutes les personnes et à tous les organismes impliqués dans les processus décisionnels de l'AEUM, y compris, mais sans s'y limiter, les administrations, les directions, les conseils, les membres du sénat, les comités et les membres des comités, les services, les clubs et le personnel.

La présente politique s'applique à toutes les activités et événements hébergés, financés et promus par l'AEUM, à tous les documents publiés par l'AEUM et à toutes les promotions se déroulant dans les espaces gérés par l'AEUM.

Cette politique servira de référence et de mandat à tous les membres décideurs de l'AEUM et servira de guide à l'AEUM pour démontrer son engagement envers l'accès universel et le respect de la dignité des personnes handicapées.



3. Définitions

Les définitions décrites ci-dessous ne sont données qu'aux fins de la présente politique. L'AEUM reconnaît qu'il n'y a pas de langage neutre pour discuter ou décrire le handicap et que les personnes peuvent identifier ou choisir de définir ces termes différemment.

3.1. **Capacitisme** : Le capacitisme, qui peut être conscient ou inconscient, fait référence aux pratiques et aux attitudes dominantes dans l'AEUM qui privilégient les personnes non handicapées. Le capacitisme est un système de croyances qui sous-tend les attitudes négatives, la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes handicapées.

3.2. **Accessibilité** : L'accessibilité fait référence à la capacité pour tout le monde, indépendamment du handicap ou d'une différence de besoins, d'accéder, d'utiliser et de bénéficier de tout ce qui se trouve dans leur environnement. En tant que pratique, il vise à faciliter la pleine participation des personnes handicapées à l'AEUM.

3.3. **Barrière** : Les barrières font référence à des circonstances ou à des obstacles qui empêchent la pleine participation d'une personne à une activité donnée ou à l'AEUM en général. Les barrières peuvent inclure, sans s'y limiter, des facteurs économiques, systémiques, environnementaux, comportementaux, psychologiques, physiques, académiques, linguistiques, informationnels ou basés sur la communication, ou technologiques.

3.4. **Handicap** : Le handicap fait référence à une exclusion ou à une limitation qui peut restreindre la pleine participation d'une personne à l'AEUM en raison d'obstacles systémiques, y compris, mais sans s'y limiter, des facteurs physiques, comportementaux et sociaux.

3.5. **Désavantage** : Une circonstance ou une situation qui met une personne ou un groupe dans une position inférieure ou moins favorable par rapport aux autres, entraînant un accès compromis aux ressources ou aux opportunités.

3.6. **Mesure d'adaptation raisonnable** : Une modification ou un ajustement nécessaire et approprié qui peut être demandé par toute personne, à tout moment, pour rendre équitable un système inaccessible et veiller à ce que toutes les personnes puissent accéder, utiliser et bénéficier de tout ce qui se trouve dans leur environnement, sur un pied d'égalité avec les autres.

3.7. **Conception universelle** : La conception universelle est un concept qui favorise la production et la création d'espaces physiques, de produits, de services et d'environnements bâtis qui permettent une utilisation par toutes les personnes dans la mesure du possible. Ce processus implique une amélioration continue vers l'objectif ultime de la pleine inclusion.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Students' Society of McGill University

Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

3.8. Conception universelle de l'apprentissage : La conception universelle de l'apprentissage fait référence à une approche pédagogique qui encourage diverses méthodes d'enseignement, d'évaluation, d'adaptation et de mise à disposition de ressources pour répondre aux besoins du plus grand nombre et du groupe de personnes apprenantes le plus diversifié possible. L'objectif de la conception universelle de l'apprentissage est de créer une culture d'apprentissage dans laquelle la diversité est respectée et bienvenue, et où tous les membres du corps étudiant sont encouragés à apprendre et à démontrer leurs connaissances de diverses manières.

4. Cadre

L'ÉUM adoptera formellement un cadre d'accessibilité basé sur ses valeurs d'équité et d'anti-oppression, et elle se référera à ces principes fondamentaux dans la défense et la mise en œuvre de l'accessibilité au sein de l'ÉUM, sur le campus et dans l'ÉUM en général.

Le cadre d'accessibilité de l'ÉUM sera basé sur les valeurs et concepts fondamentaux suivants :

4.1. Modèle social relatif au handicap

L'ÉUM fonctionnera selon la compréhension d'un modèle social relatif au handicap, qui met l'accent sur les structures et les obstacles qui imposent des limites à certains groupes ou personnes. Le modèle social relatif au handicap soutient que les obstacles systémiques à la participation et à l'exclusion, y compris les facteurs physiques, comportementaux, sociaux et autres, sont les principaux facteurs contribuant à l'expérience du handicap d'une personne, et que c'est donc la société qui handicape une personne, et non sa déficience. Le modèle décrit une déficience comme la différence dans la capacité d'un individu, tandis que le handicap fait référence à l'exclusion résultant d'obstacles sociétaux et systémiques.

4.2. Accès universel

Dans son plaidoyer et sa programmation, l'ÉUM œuvrera à la promotion de l'accès universel, afin que toutes les personnes aient la possibilité de participer pleinement à l'ÉUM. Pour atteindre cet objectif, l'ÉUM s'appuiera sur les principes de la conception universelle et de la conception universelle de l'apprentissage tels que définis dans la politique.

4.3. Anti-Oppression

L'ÉUM plaidera et s'organisera autour des principes d'un mandat anti-oppressif. La lutte contre l'oppression reconnaît que divers axes d'oppression, y compris le handicap, contribuent à des déséquilibres de pouvoir qui marginalisent différemment certaines communautés. L'ÉUM fera face à



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Students' Society of McGill University

Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

ces inégalités historiques et actuelles, et encouragera et pratiquera l'anti-oppression dans toutes les facettes de la mise en œuvre de l'accessibilité au sein de l'AEUM.

4.4. Solidarité

L'AEUM agira en solidarité significative avec les personnes handicapées en maintenant des relations avec les communautés touchées, en facilitant les opportunités d'auto-représentation dans la mesure du possible, y compris une diversité de voix dans la prise de décision à l'AEUM, et en s'efforçant de faire participer les personnes touchées à tous les plaidoyers et politiques. L'AEUM suivra le leadership des personnes handicapées et défendra leurs intérêts, le cas échéant.

Cette politique d'accessibilité donnera mandat à l'AEUM de prendre des mesures dans six domaines associés aux obstacles à l'accessibilité dans le contexte de l'AEUM : la communication et les promotions ; la programmation et les événements ; l'accès physique ; les groupes étudiants ; le plaidoyer ; et la gouvernance de l'AEUM.

Cette politique sera mise en œuvre sous la supervision d'une commission à l'accessibilité, chargée de maintenir cette politique et de guider l'AEUM dans sa défense de l'accessibilité et son interprétation de cette politique. Toutes les personnes mandatées par la présente politique consulteront régulièrement et de bonne foi la commission à l'accessibilité dans la mise en œuvre et l'exécution de leur mandat.

L'AEUM s'efforcera de remplir tous les mandats décrits ci-dessous :

5. Communications et promotions

Tous les projets de communication de l'AEUM doivent être entrepris dans le plein respect de l'accessibilité et pour s'assurer que toutes les informations de l'AEUM sont accessibles. Cet objectif sera concrétisé par les moyens suivants :

5.1. Des normes de conception accessibles pour la communication en ligne et le contenu web seront incorporées dans les politiques de communication de l'AEUM et examinées chaque année par la commission à l'accessibilité et la vice-présidence (affaires internes).

5.2. Toutes les publications en ligne, y compris le site web de l'AEUM, seront adaptées pour assurer l'accessibilité du contenu web grâce à la mise en œuvre de normes de conception accessibles sur le site web de l'AEUM. Toutes les mises à jour de la présence en ligne de l'AEUM tiendront compte de l'accessibilité des informations présentées en tenant compte de l'utilisation des polices, des graphiques, des couleurs, des en-têtes, de l'organisation du contenu et d'autres facteurs affectant l'accessibilité des informations en ligne.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Students' Society of McGill University

Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

5.3. Toutes les communications et promotions concernant les événements de l'AÉUM qui sont publiées sur papier ou en ligne doivent inclure explicitement toutes les informations d'accessibilité pertinentes sur l'événement en question, y compris l'accessibilité physique du lieu et la disponibilité de facteurs d'accessibilité supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, l'interprétation chuchotée ou la langue des signes et la garde d'enfants.

5.4. Tous les documents promotionnels externes annoncés par l'AÉUM doivent inclure des informations explicites sur l'accessibilité à prendre en compte pour la promotion.

5.4.1. Les soumissions à l'infolettre de l'AÉUM ou aux canaux de médias sociaux qui n'incluent pas d'informations sur l'accessibilité, le cas échéant, y compris l'accessibilité physique des lieux et la disponibilité d'aménagements d'accessibilité supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, l'interprétation chuchotée ou la langue des signes et la garde d'enfants, ne seront pas acceptées ni promues via l'infolettre de l'AÉUM.

5.4.2. Les soumissions d'affiches d'événements pour approbation en vue de leur affichage dans des espaces gérés par l'AÉUM qui n'incluent pas d'informations sur l'accessibilité, le cas échéant, y compris l'accessibilité physique des lieux et la disponibilité de mesures d'adaptation supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, l'interprétation chuchotée ou la langue des signes et la garde d'enfants, ne seront pas acceptées ni affichées dans les espaces gérés par l'AÉUM.

5.5 Toutes les diffusions de l'AÉUM, y compris, mais sans s'y limiter, les diffusions en direct et les promotions vidéo, comprendront des sous-titres codés dans toutes les langues officielles.

5.6 L'AÉUM maintiendra une infrastructure adéquate sous l'égide du département des communications et de la commission aux affaires francophones pour veiller à ce que toutes les communications et transmissions soient facilement accessibles dans toutes les langues officielles.

6. Programmation et événements

Tous les événements de l'AÉUM doivent être physiquement accessibles et tous les efforts possibles doivent être faits pour fournir des mesures d'adaptation raisonnables afin de s'assurer que tous les membres ont un accès égal.

6.1. Pour tous les événements de l'AÉUM, tous les efforts possibles doivent être faits pour qu'ils soient accessibles à tous les membres, et être tenus dans des lieux qui sont physiquement accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Students' Society of McGill University

Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

6.2. Tous les événements de l'AEUM doivent publier dans leurs promotions une liste de services d'accessibilité disponibles sur demande, y compris, mais sans s'y limiter, l'interprétation chuchotée ou la langue des signes, les soins familiaux, les zones de stimulation tranquilles ou réduites et l'accès physique adapté.

6.3. L'AEUM promouvera et encouragera l'utilisation de lieux accessibles pour les événements à travers le campus, et plaidera pour l'inclusion de la formation à l'accessibilité dans la planification de tous les événements interfacultaires auxquels l'AEUM participe par l'intermédiaire du bureau de la vice-présidence (affaires internes).

6.4. L'AEUM, par l'entremise des comités sur l'accessibilité et l'équité et des bureaux de la vice-présidence (affaires externes) et de la vice-présidence (affaires universitaires), sensibilisera aux questions d'accessibilité sur le campus et dans la communauté en général en organisant des événements annuels axés sur l'accessibilité et le handicap.

6.5. L'AEUM accordera la priorité à l'accessibilité lors de la prise de décisions concernant l'attribution des frais distribués par le comité de financement à la programmation et aux événements, par l'intermédiaire du bureau de la vice-présidence (finances).

6.5.1. Le comité de financement intégrera au moins une question demandant des renseignements sur l'accessibilité de l'événement ou du projet qui demande du financement dans le formulaire de demande de financement.

6.5.2. Le comité de financement examinera l'accessibilité des événements, en consultation avec le commissaire à l'accessibilité, avant de prendre des décisions en matière de financement.

7. Accès physique

L'AEUM, par l'intermédiaire du bureau de la vice-présidence (durabilité et opérations) et du comité de gestion des opérations et des bâtiments (BOMCOM), veillera à ce que l'accessibilité des espaces supervisés par l'AEUM soit maintenue et activement améliorée afin d'assurer le maintien de l'accès pour les personnes handicapées.

7.1. L'AEUM répondra aux besoins cosmétiques d'accès dans les espaces gérés par l'AEUM, y compris, mais sans s'y limiter, la transition de l'éclairage vers du non fluorescent, l'amélioration de la signalisation du bâtiment, l'augmentation du nombre de boutons-poussoirs dans le bâtiment et leur fonctionnalité, la mise en œuvre de caillebotis uniformes sur les planchers, le changement des boutons de porte en poignées, l'accessibilité des salons et des cafétérias, et la publicité généralisée des informations sur l'accessibilité du bâtiment sur le site web de l'AEUM.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Students' Society of McGill University

Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

7.1.1. Avant l'élaboration de plans de rénovation dans les espaces gérés par l'AÉUM, celle-ci examinera les implications de la rénovation relativement à l'accessibilité et veillera à l'application de normes de conception sans barrières.

7.1.2. L'AÉUM fera tout son possible pour consulter et faire participer la commission à l'accessibilité et le bureau des étudiants handicapés au processus de planification des projets potentiels de rénovation ou de construction afin de s'assurer que les espaces à l'intérieur du bâtiment demeurent accessibles.

7.2. L'accessibilité des projets et des initiatives à l'intérieur du bâtiment sera prise en considération avant le financement de ces projets par le fonds pour l'espace alloués aux projets internes de l'AÉUM. Le comité responsable de ces affectations sera chargé de faire rapport au conseil législatif sur les répercussions sur l'accessibilité des projets retenus.

7.3. Afin de faciliter l'amélioration continue de l'accessibilité des espaces gérés par l'AÉUM, celle-ci effectuera un audit de l'accessibilité du bâtiment sur une base semestrielle et élaborera une série de recommandations au conseil législatif pour rendre les espaces à l'intérieur du bâtiment plus accessibles.

8. Groupes étudiants

L'AÉUM, par l'entremise du bureau de la vice-présidence (vie étudiante) et de la commission à l'accessibilité, veillera au maintien de l'accessibilité et de l'inclusion parmi les groupes étudiants en leur fournissant des ressources et en les sensibilisant aux questions d'accessibilité.

8.1. La vice-présidence (vie étudiante), en consultation avec la commission à l'accessibilité, sera chargée de sensibiliser les groupes étudiants aux questions d'accès en incluant de l'information sur l'accessibilité dans le matériel de formation mis à la disposition des groupes étudiants, y compris, mais sans s'y limiter, le contenu sur l'accessibilité dans les ateliers des clubs, au sommet des services et dans les ressources en ligne de l'AÉUM.

8.2. La commission à l'accessibilité sera responsable de la production et de la tenue annuelle d'une liste maîtresse des lieux accessibles à identifier comme lieux prioritaires pour les réservations d'événements pour les groupes étudiants. La liste des sites accessibles sera accompagnée d'une « liste noire » de sites d'événements physiquement inaccessibles, pour lesquels les réservations pour des événements seront découragées.

8.3. La commission à l'accessibilité sera responsable de la production et de la tenue à jour d'un guide de planification d'événements équitables qui sera distribué aux groupes étudiants comme ressource



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Students' Society of McGill University

Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

pour organiser des événements accessibles avec le soutien des commissions à l'équité, de la vice-présidence (vie étudiante) et de la vice-présidence (affaires universitaires).

9. Plaidoyer universitaire

Par l'entremise du bureau de la vice-présidence (affaires universitaires), du caucus sénatorial et de ses membres étudiants au sein des comités universitaires pertinents, l'AÉUM mettra tout en œuvre pour promouvoir une culture de l'accessibilité au sein de la communauté de McGill dans son ensemble, notamment en préconisant la priorisation de l'accessibilité sur le campus.

9.1. L'AÉUM plaidera pour que McGill accorde la priorité à l'amélioration de l'accessibilité de l'environnement physique, social et d'apprentissage de l'Université. Cela devrait inclure, sans toutefois s'y limiter, la rénovation accessible de tous les bâtiments du campus ; l'élargissement de l'accès aux toilettes et aux vestiaires non genrés ; la mise en œuvre de la conception universelle de l'apprentissage sur le campus dans les programmes d'études et la conception de l'évaluation ; assurer un environnement de travail accessible à tout le personnel de l'Université ; et la priorisation du financement des initiatives et des services d'accessibilité pour les membres du corps étudiant handicapés.

9.1.1. Ce faisant, l'AÉUM reconnaît à la fois les efforts et le potentiel ainsi que l'imperfection des services universitaires comme le Bureau des étudiants en situation de handicap (« OSD »). En tant que tel, l'AÉUM examinera dûment l'OSD et plaidera pour son amélioration continue.

9.2. L'AÉUM plaidera pour l'inclusion des membres du corps étudiant et des personnes dédiées qui défendent l'accessibilité dans les processus de consultation, de prise de décision et de planification pour tous les projets de rénovation sur le campus.

9.3. L'AÉUM plaidera pour que l'Université mette en œuvre des plans d'accessibilité à l'échelle de l'Université qui comprennent un calendrier pour la consultation, la mise en œuvre et les rapports réguliers au Sénat.

9.4. L'AÉUM plaidera pour l'élimination de tous les obstacles physiques, sociaux et financiers empêchant un membre du corps étudiant de recevoir les mesures d'adaptation nécessaires pour accéder pleinement aux services académiques ou sociaux fournis par l'AÉUM et l'Université.

9.4.1. L'AÉUM entreprendra en outre des initiatives visant à réduire ces obstacles si l'Université ne le fait pas elle-même. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les ressources éducatives libres et les projets de Students From CARE.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Students' Society of McGill University

Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

9.5. L'AEUM sera solidaire de tout membre de la communauté de McGill qui est victime de discrimination ou interdit de participer pleinement au sein de l'Université en raison de sa capacité.

10. Plaidoyer externe

10.1. L'Association, par l'entremise du bureau de la vice-présidence (affaires externes) plaidera pour des mesures d'accessibilité accrues aux niveaux municipal, provincial et fédéral des gouvernements.

10.1.1. En particulier, le bureau de la vice-présidence (affaires externes) appuiera et amplifiera la défense des intérêts des organismes axés sur l'accessibilité au niveau postsecondaire, comme l'Association québécoise pour l'équité et l'inclusion au postsecondaire (AQEIPS).

10.2. Le bureau de la vice-présidence (affaires externes) préconisera un cadre plus solide et complet pour assurer l'accessibilité dans la ville de Montréal.

10.2.1. En particulier, le bureau préconisera l'aménagement de trottoirs plus accessibles physiquement autour de l'Université McGill par temps neigeux. Les priorités sont les suivantes :

- a. la partie de la rue Université située au nord de l'avenue des Pins menant à Bishop Mountain Hall ;
- b. les trottoirs de la rue McTavish, de l'avenue du Docteur Penfield à l'avenue des Pins ;
- c. les parties de la rue Peel et de la rue Stanley s'étendant de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins.

10.2.2. La vice-présidence (affaires externes) inclura une mise à jour sur l'état d'avancement de cet effort dans son rapport à la commission à l'accessibilité.

10.3. Le bureau de la vice-présidence (affaires externes) collaborera avec la commission à l'accessibilité pour produire des rapports de recherche afin d'élaborer des orientations plus concrètes pour la défense de l'accessibilité auprès de tous les ordres de gouvernement.

11. Gouvernance de l'AEUM

L'AEUM, par l'intermédiaire du bureau de la présidence et du comité de direction, fera tout son possible pour accroître l'accessibilité de la participation de ses membres au sein des structures de gouvernance de l'AEUM et s'efforcera d'éliminer tous les obstacles à la participation à la prise de décision.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Students' Society of McGill University

Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

11.1. L'AEUM reconnaît qu'il existe actuellement des obstacles à la participation à la gouvernance de l'AEUM, y compris, mais sans s'y limiter, le temps consacré à servir en tant que représentation élue et la durée et l'intensité des réunions des organes de gouvernance de l'AEUM.

11.2. L'AEUM fournira des mesures d'adaptation raisonnables aux membres, sur demande, pour assurer l'équité et l'accessibilité de la gouvernance de l'AEUM, tant que ces mesures d'adaptation n'entravent pas gravement ou inutilement le fonctionnement de l'AEUM et sa capacité à plaider davantage en faveur de l'accessibilité.

11.2.1. Cela comprend, mais sans s'y limiter, la prestation de services d'interprétation chuchotée et de langue des signes lors des réunions de l'assemblée générale, du conseil législatif et du conseil d'administration.

11.3. L'AEUM reconnaît que l'équité procédurale signifie donner la priorité à l'accessibilité. En tant que tel, l'accessibilité de la gouvernance de l'AEUM aura priorité sur le respect inutilement strict des règles d'ordre. Lorsque cela sera nécessaire, des mesures d'adaptation raisonnables remplaceront les règles d'ordre lorsqu'ils ne compromettront pas l'intégrité de la gouvernance de l'AEUM.

11.3.1. Le comité de direction s'efforcera de donner la priorité à l'accessibilité dans la rédaction des règles permanentes, en consultation avec la commission à l'accessibilité.

11.4. La présidence et la direction générale seront chargées de maintenir un environnement de travail accessible pour tout le personnel de l'AEUM et d'assurer la mise en œuvre de mesures d'adaptation raisonnables, le cas échéant.

11.5. La présidence et la commission à l'accessibilité seront chargées de mener une vérification de tous les processus de gouvernance et des postes de direction au sein de l'AEUM en tenant compte des barrières sociales, comportementales et physiques qui limitent la participation.

11.6. L'AEUM reconnaît qu'il existe des obstacles financiers qui empêchent la participation à la gouvernance de l'AEUM et que l'on ne peut pas s'attendre à ce que toutes les personnes consacrent du temps et du travail bénévole qui pourraient autrement être consacrés à un emploi rémunéré.

11.6.1. À ce titre, l'AEUM s'efforcera de rémunérer les conseils et les membres du sénat pour leur participation inlassable à la gouvernance de l'AEUM.

11.6.2. L'AEUM fournira en outre des soins familiaux aux étudiants ayant des personnes à charge lors des réunions de l'assemblée générale, du conseil législatif et du conseil d'administration.



Association étudiante de l'Université McGill

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Students' Society of McGill University

Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.

(514) 398-6800 | ssmu.ca | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

12. Contrôle

12.1. Toutes les directions mandatées en vertu de la présente politique feront rapport deux fois par année au comité de l'accessibilité sur la mise en œuvre de leur mandat. La commission à l'accessibilité sera habilitée à demander de tels rapports si les directions mandatées ne le font pas promptement.

12.1.1 Le comité de responsabilité sera avisé si une direction omet de faire rapport sur son mandat et enquêtera sur ces infractions conformément au mandat du comité.

12.2. Le comité de l'accessibilité, sous la direction de la commission à l'accessibilité, sera chargé de surveiller et de surveiller la conformité à la présente politique et de donner des conseils sur sa mise en œuvre.

12.2.1. Le comité d'accessibilité fera rapport annuellement au conseil législatif sur la mise en œuvre de la présente politique et, plus généralement, sur l'accessibilité de l'AEUM.

12.2.2. Le comité d'accessibilité encouragera et accueillera en outre des commentaires des membres concernant les efforts d'accessibilité de l'AEUM et agira en tant que liaison et porte-parole des membres du corps étudiant handicapés auprès des organes directeurs de l'AEUM.

12.2.3. Toute personne ayant des préoccupations d'inaccessibilité ou de capacitisme au sein de l'AEUM peut déposer une plainte officielle auprès de la commission à l'accessibilité. La commission, en collaboration avec le comité des plaintes en matière d'équité, enquêtera sur ces plaintes et les règlera en suivant les procédures décrites dans la politique sur l'équité.